**Accord de mise à disposition d’équipements**

**Entre**

[……]

ci-après désigné par **«»**

###### Et

**L’Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles,** établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), dont le siège est situé au 2 allée Louise et Victor Champier BP 30329 – 59056 Roubaix Cedex 1

Représentée par son Directeur Monsieur Eric Devaux

ci-après désignée par « **l’ENSAIT »**

L’ENSAIT et […] étant ci-après désignées individuellement par « la Partie », « la Partie divulgatrice » et « la Partie récipiendaire » ou collectivement désignées par « les Parties ».

**PRÉAMBULE**

PREAMBULE

Le laboratoire GEMTEX de l’ENSAIT dispose d’un parc d’équipement dédié aux activités pédagogiques, à la formation continue, la réalisation de prestation et à la recherche dans le domaine du textile et de la filière industrielle textile.

La présente convention.

Les Parties ont souhaité étudier l’opportunité de réaliser une campagne de mensuration d’une population dans une structure en dehors de l’ENSAIT.

A cet effet, les Parties ont convenu de conclure un accord dont l’objet de définir les modalités de mise à disposition d’une partie des équipements et matériel de l’ENSAIT et de fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

**En considération de quoi, il a été convenu entre les Parties ce qui suit :**

**ARTICLE 1 –Conditions générales du prêt du parc de matériel de l’ENSAIT**

L’ENSAIT met à disposition de […] le matériel (ordinateur portable, caméra, enregistreur numérique, ...) nécessaire à la réalisation de prise de mesures.

Chaque prêt fera l’objet d’une attestation de […] remplie selon l’annexe ci-jointe.

D’une façon générale, la durée de chaque prêt ne peut excéder […] jours. A titre exceptionnel,

une prolongation pourra être consentie sous réserve de la disponibilité du matériel.

Cette mise à disposition de matériel est consentie gratuitement.

**ARTICLE 2 – Réservation, enlèvement, restitution**

-La demande de réservation doit s’effectuer le plus tôt possible et en tout état de cause […] jours avant la date effective de l’emprunt. Cette demande pourra se faire par mail, courrier ou téléphone. L’annulation de la réservation, du fait de […], devra être signifiée par mail ou courrier, […] jours ouvrables avant la date prévue de l’emprunt.

-Les rendez-vous relatifs à l’enlèvement et à la restitution du matériel sont fixés d’un commun accord entre […] et la personne en charge de l’équipement mis à disposition

**-** Le transport est à la charge de […] et compris dans l'assurance souscrite à son nom.

**ARTICLE 3 – Utilisation**

-Le matériel emprunté est réputé en bon état de fonctionnement et devra être restitué tel quel. Il ne doit en aucun cas être modifié par […].

Toute réparation ou remplacement rendus nécessaires par la faute de […] lui sera facturé à la valeur de la réparation ou du remplacement.

-Le matériel ne peut-être sous-loué, vendu, donné ou pris en gage.

-En cas de panne ou de problème pendant l’emprunt, […] prendra contact avec la personne en charge de l’équipement qui s’efforcera, dans la mesure du possible, à solutionner ces problèmes.

**ARTICLE 4 – Assurance et caution**

-Le matériel emprunté est placé sous l’entière responsabilité de […] dès lors qu’il sort des locaux de l’ENSAIT.

Il devra contracter toutes les assurances utiles et être en mesure d’en justifier l’existence.

-L’enlèvement s’effectuera contre le dépôt d’une caution d’un montant équivalent à **50 % du prix d’achat TTC** du matériel, au profit de L’ENSAIT. La remise de cette caution sera notifiée sur l’annexe à cette convention (fiche de prêt). La caution sera restituée à […] au retour du matériel sous réserve de sa complète restitution et de son bon fonctionnement.

**ARTICLE 5 – Responsabilités**

-La responsabilité de l’ENSAIT ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à l’adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise installation et/ou manipulation.

- […]assume l’entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu’à sa restitution. Il doit faire son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu’il est sous sa garde.

Article 6: Durée

La présente convention est conclue pour l’année 2017 et prend fin au 31 décembre de l’année de sa signature. Elle pourra être renouvelée chaque année selon les conditions fixées à l’article 1.

**ARTICLE 7 – INEXÉCUTION ET RÉSILIATION DU CONTRAT**

7.1. En cas de non-respect par l’une ou l’autre des Parties de ses obligations, l’autre partie pourra résilier de plein droit le présent Accord.

7.2. La résiliation de l’Accord aura lieu de plein droit, avec préavis de trente (30) jours suivant notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, faite à l’autre Partie.

### 7.3. A l’expiration de l’Accord, pour quelque cause que ce soit, la Partie récipiendaire devra restituer les équipements prêtés dans un état équivalent de celui avant l’emprunt,

### 7.4. Les Parties reconnaissent que tout manquement de leur part à leurs engagements causera un grave préjudice à la Partie titulaire, et que la Partie lésée pourra en demander réparation en justice.

**ARTICLE 8 - LOI APPLICABLE / LITIGES**

8.1. Le présent Accord est régi par la loi française.

8.2. Tout litige, controverse ou réclamation qui surviendrait entre les parties à l’occasion ou en relation avec le présent Accord, et qui ne pourront être réglés à l’amiable, seront soumis à la médiation, conformément au règlement de médiation CMAP auquel les Parties déclarent adhérer. En cas d’échec de celle-ci, dans un délai qui ne saurait excéder deux (2) mois à compter de la survenance du litige (sauf accord de prolongation entre les Parties), le litige, la controverse ou la réclamation seront portés devant les tribunaux compétents.

**ARTICLE 9. NOUVELLE PARTIE A L’ACCORD**

L’acceptation d’une nouvelle Partie à l’Accord est subordonnée à la ratification du présent contrat ou, le cas échéant à la signature d’un nouvel engagement.

**ARTICLE 10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

10.1. L’Accord traduit la totalité des engagements pris par les Parties. Toute renonciation ou avenant au présent Accord devra être constaté par un écrit dûment signé par l'un des représentants de chacune des Parties et tout défaut ou délai dans l'exercice d'un droit ne pourra être considéré comme une renonciation.

10.2. Les Parties déclarent que le présent Accord est régi par l’ « intuitu personae ». En conséquence, aucune Partie n’est autorisée à transférer à un tiers, tout ou partie des droits et/ou obligations nés de cet Accord, sans l’autorisation préalable et écrite de l’autre Partie.

10.3. Si une disposition du présent Accord est tenue pour non valide ou déclarée comme telle en application d’une loi, d’un règlement ou à la suite d’une décision passée en force de chose jugée, cette disposition sera supprimée sans qu'il résulte la nullité de l'ensemble de l’Accord dont toutes les dispositions restantes demeureront pleinement en vigueur.

10.4. Chaque Partie déclare se conformer à toutes les législations nationales applicables en matière de contrôle des exportations et des importations.

En considération de quoi, les Parties ont signé le présent Accord en 2 exemplaires originaux aux lieux et dates indiqués ci-dessous

Pour [….] Pour l’Ecole

…………. Eric DEVAUX

Le ……... à …….. Le ……….. à ………..

**FICHE DE PRET DE MATERIEL DE L’ENSAIT**

**(Annexe à la convention)**

Je soussigné(e),

Représentant:

ATTESTE :

Avoir pris possession ce jour, le ...................................................... ., du matériel suivant :

Cochez dans le tableau suivant le matériel emprunté

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Matériel | Cochez | Caution |
|  |  | € |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Total caution |  |

2. Pour une durée de ............... jours ou pour tels jours: ....................................................

3. Pour la réalisation du projet suivant : ...................................................

......................................................................................................

.

Date et lieu : .................................................................................

..

Nom, prénom du responsable du projet : ................................................

.

Coordonnées téléphonique : ...........................................................

..

4. S’engage à retourner le matériel à la date suivante : .................................

.

5. Avoir pris connaissance des dispositions de la convention signée en date du ..........................................................., notamment en matière d’assurance, de responsabilité civile en cas de perte, dégradation du matériel (articles 4 et 5)

6. Avoir remis un chèque de caution d’un montant de ..................€

(en lettre : .................................................) à l’ordre de L’ENSAIT.

Signature

[…]